Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 99 (1963)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

576

MONTREUX 8 NOVEMBRE 1963 XCIXe ANNÉE No 39

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Neige

au-dessus de 1800 m.

Photo Daniel Ruchet

La nouvelle édition du volume

La Suisse inconnue

GRISONS *a paru !*

334 pages : 42 itinéraires, 60 plans et cartes, 175 photographies

Format : 15 × 22,5 cm
Couverture plastifiée

Une édition TCS réalisée avec la collaboration de Shell-Switzerland

GRISONS ! Un beau pays mais aussi un beau livre et un bon guide

En vente dans tous les offices du TCS au prix spécial de Fr. 7.— pour les membres du TCS.

Dans la même collection : La Suisse inconnue

Tessin Fr. 7.— pour sociétaires
Valais Fr. 7.— pour sociétaires
Suisse centrale Fr. 5.— pour sociétaires

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

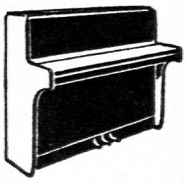

Toutes les marques, tous les prix !
Neufs et d'occasion.
Grand choix entièrement revisés, réelles occasions, **garantie 12 (douze) ans. Facilités de paiement.**

LOCATION
dès Fr. 18.— toutes les marques, tous les prix !

Joliat pianos

Lausanne, avenue Vinet 37-39 - Tél. 24 24 36

Pour vos soirées scolaires ou autres, montez :

ORCHESTRE-FANTOME
Saynète musicale

Manière amusante de faire du solfège, des travaux manuels, etc.

Demandez la partition-livret à l'examen aux

EDITIONS DU SIGNAL - AUBONNE

COMITÉ CENTRAL COMITÉ CENTRAL

Appel en faveur des sinistrés yougoslaves

A fin juillet — chacun a encore ces événements en mémoire — un violent tremblement de terre détruisit presque entièrement la ville de Skoplje, en Yougoslavie.

Des milliers de familles ont été sinistrées et malgré l'ampleur des secours, ceux-ci sont bien insuffisants ; au moment où l'hiver est à la porte, la situation risque de devenir tragique, et les possibilités d'action du peuple yougoslave ne peuvent s'étendre davantage. C'est pourquoi, la F.I.A.I., consciente de la nécessité d'une aide rapide aux instituteurs yougoslaves dans la détresse, s'associe au mouvement d'entraide au profit de nos collègues, de leurs familles et des écoles sinistrées. Le Bureau exécutif a décidé de verser une somme de 10 000 francs au Syndicat yougoslave de l'Enseignement et de la Science et il lance un pressant appel à toutes les associations nationales, les engageant à manifester, de leur côté, leur sympathie agissante à nos collègues dans la détresse.

Déjà, le Syndicat national des instituteurs de France annonce qu'il verse à cette action une somme de 20 000 nouveaux francs.

Le Bureau du comité central SPR, à son tour, lance à tous les membres de notre association romande un chaleureux appel. Chacun trouvera dans le présent numéro un papier vert encarté et chacun voudra bien écouter ce que son cœur lui dictera.

La souscription durera jusqu'à fin novembre. Nous lui souhaitons le plus grand succès.

Pour le CC de la SPR : *G. W.*

Cet appel ne concerne pas la S.P.N.

Rapport d'activité pour l'exercice 1962-1963

Avant-propos

L'exercice qui vient de se terminer aura été au premier chef une période de mise en train et de rodage pour la nouvelle équipe à la tête de la SPR, équipe constituée par-delà les frontières cantonales, selon les dispositions des nouveaux statuts votés le 22 juin 1962. Relevons ici d'emblée combien cette innovation paraît heureuse du fait des contacts étroits et suivis qu'elle permet avec les comités des sociétés affiliées. Que ses auteurs en soient ici chaleureusement félicités !

Activité du comité central

Elle se caractérise par les points suivants :

— Tout d'abord, une nécessaire mise au courant des affaires de la SPR, étape importante si l'on songe que sur onze membres, huit étaient nouveaux au comité et de ce fait avaient tout à apprendre, ou presque !

— Désignation des membres des diverses commissions SPR, ainsi que des représentants permanents auprès de diverses organisations.

— Travaux relatifs à la poursuite des études sur l'Ecole romande.

— Exposition nationale de 1964.

— Organisation d'une Semaine pédagogique internationale en 1964.

— Elaboration d'un projet de règlement pour la Commission des affaires scolaires intercantonales (CASIC).

Mentionnons encore que le CC a pris la décision d'installer les archives de la SPR au siège central SPV, où le bureau dispose par ailleurs d'un local.

Au cours des dix mois de l'exercice, le Comité central a tenu quatre séances (séance de transmission des pouvoirs non comptée) tandis que le bureau s'est pour sa part réuni dix fois.

Activité des commissions permanentes :

Commission de l'Educateur : Elle a tenu une séance, consacrée à la liquidation de diverses questions de détail, ainsi qu'à une nécessaire prise de contact du nouveau rédacteur de l'« Educateur » avec l'équipe des bulletiniers cantonaux.

Commission de la Guilde de documentation : Cette commission n'a pas pu être convoquée durant l'exercice. Elle le sera dans le cours du trimestre d'automne, afin de lui permettre de se constituer et de remplir la tâche que lui confèrent nos statuts.

Commission dite « des lectures » : Elle a tenu sa séance annuelle en janvier dernier, séance consacrée comme d'habitude au rapport de son secrétaire-caissier.

Commission des moyens audio-visuels : Faute de travail à lui confier, le Comité central n'a pas jugé bon de convoquer cette commission. Il y a toutefois lieu de prévoir sa prochaine mise en activité, diverses questions de son ressort étant actuellement soumises au Comité central.

Commission des affaires scolaires intercantonales : Chargée des travaux relatifs à l'Ecole romande, elle représente la SPR au sein du groupe de travail constitué par les délégués des associations d'enseignants ayant participé aux travaux du rapport Rochat. A ce titre, elle a déjà accompli un long et nécessaire travail de dépouillement.

Ecole romande :

La première des huit résolutions adoptées par le XXXe Congrès invitait le Comité central à tout mettre en œuvre, en collaboration avec les sociétés affiliées, pour engager les autorités à travailler en vue d'une harmonisation des systèmes scolaires des cantons romands.

Cette mission importante a retenu au premier chef l'attention des responsables de la SPR et c'est à cette tâche qu'ils ont consacré le meilleur de leurs efforts. Désireux de définir les lignes générales d'une politique cohérente, le président de la SPR a eu une entrevue avec le Conseiller d'Etat Pierre Oguey, président de la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique des six cantons intéressés. Cette entrevue se proposait un double but :

— Renseigner le Comité central sur les intentions des chefs des DIP ;

— Offrir à la Conférence la collaboration des enseignants pour la poursuite des travaux.

De cet entretien et de la correspondance échangée, il résulte que :

— La Conférence des chefs des DIP étudie les propositions et conclusions du rapport Rochat.

— Le soin de « déblayer le terrain » et de préparer les bases de décisions futures est confié à une commission formée de représentants des six DIP intéressés.

— La collaboration des associations d'enseignants est acceptée avec reconnaissance.

Réunis à Lausanne en avril dernier, les présidents des associations (SPR et non-SPR) ont proposé à leurs groupements respectifs la poursuite de l'activité en faveur de l'Ecole romande. Une convention mise au point par les présidents règle les détails et permet sous leur contrôle la constitution d'un groupe de travail, la Commission intercantonale pour l'Ecole romande, où la SPR est représentée par les membres de la CASIC. Comme nous l'avons dit plus haut, les travaux sont en cours depuis plusieurs mois.

A ce jour, il est possible de tirer le bilan suivant :

L'idée lancée à Bienne fait son chemin puisque la Conférence annuelle des chefs des DIP décidait en juin dernier de :

— Recommander l'adoption de normes communes pour le début de l'année scolaire et l'âge d'entrée à l'école (automne et six ans révolus) ;

— Mettre à l'étude un programme commun de grammaire française pour les quatre premières années de la scolarité ;

— Etudier une meilleure coordination intercantonale sur le plan des moyens d'enseignement (édition des manuels et mise au point de moyens audio-visuels).

Pour sa part, le groupe de travail des associations a, sur la demande de la commission officielle des DIP, entrepris une étude comparative des programmes cantonaux. Il prépare d'autre part, sur sa propre initiative, un projet de programme commun qui en temps et lieu pourra servir de base de discussion.

Toutefois le caractère fédéraliste de nos institutions, le sentiment très vif de l'autonomie cantonale en matière d'instruction publique, les conditions propres aux différents cantons (bilinguisme, caractère urbain ou rural, etc...) créent de nombreux obstacles qui retarderont les réalisations pratiques.

Nous devons donc veiller au grain et ne pas perdre une occasion d'agir en faveur d'une cause dont la valeur n'est plus à démontrer. L'unanimité des cantons sera difficile à réaliser d'un coup. Il importe donc que les plus concernés — ou les plus ouverts d'entre eux — aillent de l'avant et réalisent par le moyen de concordats, les ajustements nécessaires.

Exposition nationale :

Rappelons que lors de l'AD 1962, les décisions suivantes ont été prises .

— Collaboration de principe avec l'Expo 64 ;

— Mise au net du problème posé par l'imprécision des statuts, ceci en accord avec les autres associations d'enseignants ;

— Limitation à Fr. 4000.— de la participation financière de la SPR.

Ces consignes ont été fidèlement suivies et le CC, représenté par notre collègue Henri Cornamusaz, s'est efforcé d'agir au mieux des intérêts de la SPR et de l'école en général.

L'inscription définitive a été communiquée à la direction de l'Expo, les conditions fixées à Yverdon étant remplies ; d'autre part, le montant de notre participation financière a été ramené à Fr. 2000.—, ce qui nous laisse un montant égal sur le crédit réservé à cet usage. Le CC envisage d'utiliser cet argent pour faire connaître la SPR aux visiteurs de l'Exposition nationale, ceci d'une manière qui est actuellement à l'étude. N'oublions pas en effet que 1964 marque le centenaire de notre association.

Il convient de relever ici combien délicate est la tâche de notre représentant. Qu'il soit vivement remercié pour son travail accompli dans des conditions difficiles.

Semaine pédagogique 1964 :

Le Schweizerischer Lehrerverein renonçant pour une année à organiser ses Journées pédagogiques de Troggen, le CC de la SPR a décidé de mettre sur pied une Semaine pédagogique consacrée au problème de l'éducation en face de la psychologie, de la sociologie et de la technique. Placé sous la direction de M. le professeur Georges Panchaud, de l'Université de Lausanne, ce stage aura lieu du 12 au 18 juillet prochains, à Villars-les-Moines, près de Morat.

Délégations :

A notre époque de remise en question de l'école et de ses structures, il est important d'entretenir des relations suivies avec d'autres associations d'enseignants de Suisse et de l'étranger : des contacts se créent, des échanges d'idées s'établissent pour le plus grand profit des uns et des autres. C'est dans cette optique que le CC s'est efforcé de maintenir le contact par le moyen de délégations aux rencontres et aux congrès énumérés ci-dessous-:

20 janvier, Bienne : séance commune avec le CC ou SLV.

9 avril, Chillon : colloque de l'Association internationale de pédagogie expérimentale.

8-13 avril, Bruxelles : Congrès de la Ligue internationale de l'enseignement laïc.

24 et 25 mai, Chexbres : Séminaire CIPR-SPR, consacré au problème de la formation continue.

29 mai, La Chaux-de-Fonds : Assemblée annuelle du Syndicat VPOD de l'enseignement secondaire neuchâtelois.

8 juin, Sion : Assemblée trisannuelle de la Société valaisanne d'éducation.

6-11 juillet, Paris : Congrès du Syndicat national des instituteurs.

15-24 juillet, Trogen : Journées pédagogiques de Trogen, avec le thème suivant : « Erwachsenenbildung, eine Forderung der Gegenwart ».

23-29 juillet, Edimbourg : Congrès de la FIAI, avec à l'ordre du jour les deux sujets ci-après : « La crise de recrutement des maîtres, causes et remèdes » et « Problèmes posés par la scolarisation généralisée et l'enseignement primaire dans les pays en voie de développement ».

7 et 8 septembre, Berne : Lehrertag du Schweizerischer Lehrerverein, remarquablement organisé par nos amis bernois.

28 et 29 septembre, Sion : Congrès annuel de la Société suisse des maîtres de gymnases.

Si l'on ajoute que le CC fut représenté aux assemblées et congrès des sociétés affiliées, que la SPR participa par l'entremise de ses représentants permanents aux travaux d'organismes tels que la Commission suisse pour l'UNESCO, la Ligue suisse pour la littérature de la Jeunesse, la Fondation Pro Juventute, l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, les Auberges de Jeunesse, la Ligue suisse pour la protection civile, on conviendra que la politique de présence voulue par les responsables de la SPR est une réalité.

Au terme de cette première année d'activité, le président de la SPR tient à exprimer sa reconnaissance à ses collègues du CC, aux membres des commissions, aux représentants de la SPR, aux membres des comités des sociétés affiliées, dont il a pu apprécier l'es-

prit de collaboration, ainsi qu'à tous les collègues qui sous une forme ou une autre lui ont accordé leur appui en diverses circonstances.

Montreux, le 15 octobre 1963, le président de la SPR :

A. Veillon.

Rapport de la Guilde de documentation

L'activité de notre Guilde se développe selon la marche ascendante dont témoigne le tableau ci-dessous:

Années	Nombre d'envois	Total des ventes
1960	1075	18,000 fr.
1961	1424	18.770 fr.
1962	1564	20,904 fr.
1963	1225	20.439 fr.

jusqu'à fin octobre.

Ce développeyent, nous le devons en particulier à notre administrateur et à Mme Morier-Genoud ; par leur ponctualité, le soin qu'ils mettent à leurs expéditions, et l'ordre rigoureux dont témoignent leurs listes de vente, ils facilitent le travail de notre trésorier, André Pulfer, qui n'en mérite pas moins notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il manifeste à notre Guilde. A ces excellents artisans de notre croissante prospérité, nous exprimons de chaleureux remerciements.

Disons tout de suite que la vente des brochures BT de la coopérative de l'enseignement à Cannes connaît, elle aussi, un très vif succès qui va s'affirmant sans cesse, compliquant le travail de notre administration à cause des retards que mettent nos collègues français à nous fournir les brochures commandées ; on sait qu'un incendie a détruit une grande partie de leurs stocks ce qui les oblige à des rééditions toujours lentes à se produire en ces temps de suroccupation des imprimeries.

Nous sommes particulièrement heureux de contribuer à une large diffusion, en Suisse romande, de cette véritable **encyclopédie pour la jeunesse** que constitue la collection de BT de l'Ecole moderne. D'ailleurs quelques-unes de ces brochures ont été préparées par des collègues vaudois que nous félicitons chaleureusement pour cette contribution. Ainsi de nombreuses classes de Suisse romande se créent une bibliothèque de travail, indispensable instrument d'une école vraiment active.

Nos publications.

Après la publication du **Cahier de calculs** (pour le degré inférieur de M. Paudi, du **Cahier de calcul mental** pour le degré supérieur, de Perret et Oberli et du **Livret d'orthographe et de grammaire** pour le degré supérieur de Maurice Nicoulin, nous avons été contraint de ralentir notre production. Cependant, nous avons pu réaliser cet automne une importante expédition qui comportait : 1) les 4 pochettes pour l'entraînement au calcul par les fiches rigoureusement graduées de Léo Biollaz que nous remercions pour cette première et précieuse collaboration ; 2) le 3e fascicule de la Bible enseignée de M. le pasteur Girardet, importante publication qui ne compte pas moins de 200 pages et que nous avons pu réaliser à un prix abordable grâce aux subventions de l'Eglise nationale vaudoise et du Département du canton de Vaud de l'instruction publique ; 3) « Décorations de Noël », de Maurice Nicoulin, brochure de 70 pages abondamment illustrées de croquis permettant la confection de nombreux ornements ; 4) « Livret de vocabulaire », 52 pages, dans lesquelles Maurice Nicoulin a réparti les mots du Pirenne en 52 centres d'étude.

En outre, nous avons réédité les **Poésies de Noël,** dont le choix a été modifié, ainsi que le **Livret d'orthographe et de grammaire** qui, jusqu'à maintenant, a été tiré à 9000 exemplaires.

Bien que le chiffre de nos tirages soit modeste, nos stocks prennent beaucoup de place si bien qu'on ne saurait les augmenter sans mesure. Ils se composent actuellement de quelque 46 000 publications pour un montant que nous avons évalué à 31 000 francs, car certaines d'entre elles ont vieilli et ne sont plus demandées.

Comme on le voit, notre Guilde est assez opulente pour répondre à tous les besoins essentiels de l'enseignement en Suisse romande.

A. Chabloz

Rapport : Littérature pour la jeunesse

La ligue suisse pour la littérature de la Jeunesse poursuit son activité avec d'heureux résultats, surtout (pourquoi ne pas le dire ?) en Suisse alémanique.

On s'enthousiasme là-bas pour le programme riche et varié que le Comité directeur propose en faveur des jeunes. On travaille actuellement à l'organisation d'une sorte de « guilde » dont les enfants épris de lecture tireront un réel profit. Des brochures, catalogues et autres bulletins bibliographiques sont diffusés régulièrement dans les écoles par les soins des différentes sections cantonales. Le fichier, centré à Berne, complète, tant en ce qui concerne les films éducatifs ou les émissions radio-télévision que les conférences et les publications écrites.

Cet effort constant est très heureusement reconnu et soutenu par la Confédération et une grande partie des gouvernements cantonaux qui ont accordé cette année à la Ligue un appui financier appréciable.

F. L.

Rapport du président de la Commission de rédaction de l'« Educateur »

La commission de rédaction de l'« Educateur » a tenu séance à Lausanne, en date du 5 octobre écoulé.

Cette séance a permis au nouveau rédacteur de la partie pédagogique de prendre contact avec l'équipe des correspondants des sociétés affiliées. Elle a en outre été consacrée à l'étude de diverses questions touchant au journal :

— Publication d'un numéro spécial consacré à l'UNESCO et à la Déclaration des droits de l'homme ;
— Etude d'une éventuelle publication de numéros spéciaux de l'« Educateur » à l'occasion de l'Exposition nationale ;
— Problème du renouvellement du cliché de la première page de l'«Educateur»;
— Questions relatives à la composition de la partie pédagogique : vœux, critiques et remarques des correspondants des sections ;
— Echange de vues à propos de différents points de détail.

Le président de la commission :
A. Veillon

A NEUCHATEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise

Dépouillement des questionnaires SPV - été 1963

Les questionnaires relatifs à la réforme de structure de l'Ecole vaudoise ont été envoyés à tous les membres actifs de la SPV, en même temps que le bulletin d'information No 1 qui donnait quelques renseignements pratiques sur la dite enquête.

Le nombre des réponses reçues est des plus satisfaisant malgré la complexité des problèmes soumis, les quarante-quatre points à traiter et l'expédition des questionnaires à la veille des grandes vacances. Relevons également que l'enquête ne touchait que fort peu aux problèmes particuliers que doivent résoudre nos associations de maîtres spéciaux, à l'exception des maîtres de classes supérieures qui ont exprimé leur opinion en force.

Beaucoup de collègues ont pris la peine de motiver leurs réponses, d'autres ont présenté des contre-propositions ou des suggestions de valeur.

Cette consultation du corps enseignant primaire peut donc être considérée comme parfaitement valable. Il nous reste maintenant à nous féliciter que ses résultats concordent si bien avec l'opinion générale de la Commission SPV et avec la ligne suivie par nos quatre représentants à la Commission extra-parlementaire.

Le souci d'être objectif inciterait à reprendre toutes les questions en indiquant à chaque reprise le pourcent des réponses et leur répartition. Il nous paraît que cette énumération fastidieuse peut avantageusement se remplacer par un court résumé de ce que devrait être la future Ecole vaudoise.

Sa nouvelle structure comprendrait successivement : un enseignement du **premier degré** d'une durée de 4 ans, un cycle d'observation et d'**orientation** de 2 ans, un enseignement du **second degré** — 4 ans — avec des divisions pratique, culture générale et prégymnasiale ; chacune de ces divisions comprendrait plusieurs sections. La durée de la scolarité obligatoire serait ainsi portée à 10 ans ; l'année scolaire débuterait en automne, l'âge d'entrée étant fixé à 6 ans révolus au 1er juillet. Des dérogations pourraient être prévues à titre exceptionnel : possibilités de reculer l'âge d'entrée à 7 ans ou inversement d'autoriser certains enfants nés dans le deuxième semestre à débuter aussi à 6 ans.

La première année de scolarité deviendrait une année préparatoire, sans examen. Un programme réduit permettrait une meilleure assimilation des données de base ainsi qu'un passage harmonieux de l'école enfantine à la deuxième année obligatoire. Moyennant une réforme dans la formation des maîtresses enfantines, celles-ci auraient aussi la possibilité d'assumer la direction des classes de 1ère année ; l'apprentissage de la lecture ne subirait plus, de ce fait, la coupure habituelle.

Le cycle d'orientation serait ouvert à tous les élèves ayant acquis les bases nécessaires : programme du premier degré avec au maximum une année de retard. Les enfants retardés de 2 ans et plus passeraient directement de l'enseignement du premier degré dans la division pratique à laquelle ils sont de toute façon destinés. Les excellents éléments, par contre, pourraient entrer au cycle d'orientation une année plus tôt ou sauter la deuxième année afin de poursuivre leurs études en division prégymnasiale. L'organisation du cycle d'orientation devrait d'ailleurs prévoir la création de cours facultatifs pour les meilleurs (classes laboratoires) et comprendre plusieurs phases : observation, proposition d'orientation, essai, promotion, etc. Les recours possibles contre toute décision d'orientation seraient réduits au strict minimum grâce aux entretiens parents-maîtres institués durant cette période.

Dans l'enseignement du deuxième degré, des possibilités de raccordement d'une division à l'autre ainsi qu'entre sections à l'intérieur d'une même division, permettraient de corriger d'éventuelles erreurs d'orientation. Les classes supérieures et la section générale actuelle des collèges formeraient la division générale de l'enseignement du second degré : cette fusion, réalisée tout en sauvegardant certains principes des classes supérieures, offrirait aux élèves de ces mêmes classes l'occasion d'une part, de bénéficier de l'enseignement de maîtres spécialistes pour le chant, le dessin, la gymnastique, d'autre part, d'étudier une deuxième langue étrangère : l'anglais.

A la quasi unanimité il a été proposé :

a) le remplacement de l'Ecole normale par un Institut pédagogique dont les conditions d'entrée, sans limitation d'âge, seraient :
— baccalauréat, maturité, diplôme de culture générale obtenu dans une section générale d'un gymnase, autre diplôme équivalent ;
— examen d'entrée pour les non-porteurs d'un des titres ci-dessus.

b) l'ouverture de gymnases décentralisés pour assurer le recrutement à l'Institut.

c) la création éventuelle d'un bachot pédagogique.

d) des études gratuites avec engagement d'enseigner x années dans les écoles vaudoises.

e) en contrepartie de cet engagement, une garantie de travail par l'Etat.

f) l'octroi d'un présalaire.

Les maîtres formés entièrement par l'Institut (2 ans) suivraient des cours à option de niveau universitaire afin de faciliter des spécialisations ultérieures ou l'entrée à l'Université pour les non-bacheliers.

En principe, le personnel de la division générale aurait enseigné d'abord dans d'autres sections. Ses études à l'Institut seraient complétées par des cours à l'Université.

L'Institut, enfin, assurerait également la formation pédagogique des maîtres licenciés.

Le désir légitime du corps enseignant de voir sa formation culturelle comme sa formation pédagogique poussées au maximum nous incline à penser que le futur Institut pédagogique devrait être considéré comme une faculté universitaire.

La réforme de l'Ecole vaudoise ne saurait se passer d'une réorganisation du Département de l'instruction publique : la création d'un service particulier pour le cycle d'orientation et l'attribution de toutes les divisions de l'enseignement du deuxième degré à un même service pourraient en être des phases importantes, à moins que l'on ne se décide pour une refonte complète par la suppression de tout cloisonnement administratif entre les divers degrés de l'enseignement : un seul service financier, un seul service de l'enseignement, un

service du personnel pour tous les maîtres remplaceraient peut-être avantageusement les services parallèles actuels.

Conclusion : si nous mentionnons encore quelques-uns des points soulevés par nos collègues : programmes — école à mi-temps — stages — cours de perfectionnement — spécialistes pour la division pratique — centre d'études et d'expérimentation — dossier de l'élève et certificat, chacun comprendra combien le Comité central se sent pressé de remercier les membres de la SPV pour leur apport positif à l'élaboration de la future Ecole vaudoise (un envoi ne nous est-il pas parvenu d'Istanbul !).

On peut regretter que l'Ecole unique ne soit pas réalisable pour l'instant ; il n'en reste pas moins que la totalité des collègues ayant exprimé leurs avis réclame :

1. **Une plus grande unité** dans l'enseignement vaudois ; unité réalisable par l'abolition de toute barrière entre les degrés de l'enseignement, les modes de formation du personnel aussi bien qu'entre les services cantonaux ;

2. **La spécialisation** des maîtres et des élèves au détriment de la hiérarchie ;

3. **Une certaine souplesse** dans l'application des lois et règlements qui fixeront les cadres de la nouvelle Ecole vaudoise.

Le secrétaire central : *A. Rochat*

Cours de « Jeunes secouristes » pour élèves de 13 à 16 ans

1) **Organisation.** Bureau vaudois CRJ-SPV en contact avec la Croix-Rouge d'une part, et le corps enseignant vaudois d'autre part. Matériel prêté par la Croix-Rouge de la Jeunesse pour la durée du cours. La Croix-Rouge suisse, l'Association Cantonale Vaudoise des Samaritains, la Société Pédagogique Vaudoise collaborent aux bonnes conditions techniques et pédagogiques du cours.

2) **But.** Eveiller l'intérêt des élèves dans le cadre de l'hygiène, de l'entraide, du service volontaire ; les rendre utiles en cas d'accident à l'école, à la maison, à l'atelier, sur la route, en excursion.

3) **Préparation du cours.**

a) *Rencontre.* La Croix-Rouge de la Jeunesse suscite un contact entre l'instructeur scolaire samaritain, formé spécialement, et le maître de classe intéressé. L'esprit de classe, la méthode sont établis de telle façon que l'instructeur adapte sa technique à la manière d'enseigner du maître. La réussite du cours dépend d'une étroite collaboration entre le pédagogue et le technicien.

b) *Dates et durée du cours.* Le maître et l'instructeur s'entendent pour fixer des dates, selon les possibilités du programme scolaire d'une part, et de la disponibilité de l'instructeur d'autre part. Il faut prévoir 4 leçons de 2 heures, à intervalles suffisants.

c) *Emolument.* Une somme de Fr. 2.— par élève sera demandée à la classe. Cette dépense incombe, si possible, à la Direction des écoles dont dépend la classe.

d) *Programme.* En application du programme officiel d'anatomie et de physiologie (7e primaire). Ce qui veut dire que le cours doit suivre l'enseignement donné par le maître. Chaque leçon pratique de l'instructeur doit être l'objet d'une revision théorique préalable, donnée par le maître. Voir « Plan du cours » ci-joint.

e) *Aide.* De préférence, pour faciliter le contrôle des exercices, pour effectuer la mise en ordre et les prépatifs, l'instructeur se fera seconder d'une samaritaine, dont le rôle doit rester modeste.

4) **Répétitions.** A la suite de chaque séance et après la clôture des leçons pratiques avec l'instructeur, le maître voudra bien revoir les exercices avec ses élèves ; il le fera d'autant plus facilement qu'il aura assisté et collaboré aux exercices, ce qui est indispensable.

5) **Insigne CRJ.** A la suite d'une répétition finale, un insigne sera remis aux élèves qui auront donné satisfaction.

Pour la Commission Croix-Rouge de la Jeunesse
de la Société Pédagogique Vaudoise :
R. Jost, inst. Prilly.

PLAN DU COURS

LEÇON I :

Préparation (maître) : la peau - les nerfs - squelette - os.

Application (avec instructeur) :

1re heure : plaies - gestes à éviter
pansements improvisés : foulard, mouchoir et linge propre, cartouche à pansement.

2e heure : fixation des membres supérieurs.
improvisations d'attelles (carton ondulé, journal, planchettes, etc.)

LEÇON II :

Préparation : le sang, circulation sanguine - organes internes.

Application :

1re heure: hémostases - état de choc ;
2e heure : fixations des membres inférieurs, position en cas de fracture de la colonne vertébrale, du bassin, du crâne.

LEÇON 3 :

Préparation : appareil respiratoire.

Application :

respiration artificielle - méthode Holger Nielsen - méthode au moyen de la bouche.

LEÇON 4 :

Répétition finale :

Exercices pratiques - position à donner aux blessés - pansements improvisés, hémostases, fixations, respiration artificielle - remise des insignes.

(La brochure remise pour le cours reste aux mains des élèves.)

C.R.S. - C.R.J. - S.P.V.
A.C.V.S.

Jubilé ——— 40 ans
au service de la clientèle
Schaefer S.A. SPORTS
LAUSANNE

Des films pour nos élèves

Ceux-ci seront certainement un jour conducteurs d'un véhicule à moteur. Or la plus élémentaire préparation à la vie exige qu'ils soient informés des incidences de la consommation des boissons alcooliques sur la circulation routière. Pour cela, un film vaut mieux que tous les discours.

Pour les petits et le degré moyen, nous recommandons un dessin animé en couleurs, d'origine tchèque, intitulé **« Un verre de trop »**. Les personnages sont des marionnettes. Le principal, un motocycliste, circule dans des paysages de rêve chers aux enfants qui pratiquent la peinture libre. Qu'arrive-t-il ? Vos gosses vous le diront au terme de cette promenade de vingt minutes. Film sans texte ni paroles, mais avec un accompagnement musical.

Pour les plus grands, dès 10 ans, le film polonais **« Un dimanche »** sera plus incisif. Parmi la foule qui s'en va goûter des heures de détente, un garçonnet accompagne son père à la fête foraine. Pourquoi le voyage, si gai à l'aller, fut-il si triste au retour ? C'est la question que vous poserez à vos élèves après ces onze minutes de péripéties. Comme le précédent, ni texte ni paroles, mais un accompagnement musical.

Restons en Pologne et signalons le ravissant film « **Le premier bal** » qui doit plaire particulièrement aux adolescentes des 7e, des 8e et des classes ménagères.

Rappelons que l'Association antialcoolique du corps enseignant vaudois prend à sa charge la location de tout film commandé par une école du canton au Secrétariat antialcoolique suisse, av. de Cour 9, Lausanne. Ce dernier vous enverra volontiers la liste de ses films si vous le désirez.

Faites part des réactions de vos élèves au soussigné. Vos remarques pourront être utiles à d'autres collègues.

Ed. Cachemaille, Pully.

Educatrices des petits

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 16 novembre, à 14 h. 30, au Château d'Ouchy. M. Freddy Buache, directeur de la Cinémathèque suisse, nous parlera du « Cinéma dans tous ses états ».

Soyons nombreuses à l'applaudir.

Suz. Ogay.

Section de Nyon

Nous rappelons aux collègues du district qui dirigent une classe d'élèves du degré supérieur la séance du **Bourgeois gentilhomme,** organisée pour ces élèves à la grande salle de Nyon, le **jeudi 28 novembre, dès 14 h. 30,** au prix de Fr. 1.30 par élève. Ceux qui ne se seraient pas encore inscrits peuvent le faire auprès de G. Freymond, Prélaz 1, à Nyon, avant le 10 novembre, et en mentionnant le nombre de places à réserver.

AVMG : Cours de patinage

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise tous les dimanches soir à 20 heures 15, un cours de patinage destiné à tous les collègues que ce sport intéresse. La direction de ce cours a été confiée à M. Schlageter, av. Solange 7, Lausanne. L'AVMG prend à sa charge, les frais de direction, les entrées à la patinoire et la moitié des frais de transport.

Le chef technique :
P.-M. Rochat.

AVMG

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise le samedi 16 novembre un cours de lutte. Monsieur A. Bonin, particulièrement compétent en cette matière, le dirigera et l'adaptera en vue de l'enseignement à nos élèves. Ce cours aura lieu dans la salle de gymnastique de St-Roch à Lausanne, à 14 h. 15. Si les participants le désirent, ce cours pourra être suivi de séances supplémentaires. Inscriptions jusqu'au 14 novembre auprès de M. D. Blanchet, Ch. des Lys 4 à Lausanne.

Le chef technique AVMG :
R. Yersin.

Mémento

9-11-63 : Société vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager : séance de travail : bricolage.
16-11-63 : Assemblée d'automne de l'Association des maîtres des classes supérieures, 14 h. 30, Lausanne, Hôtel de l'Ours, Place de l'Ours.
16-11-63 : AVMG : cours de lutte.
16-11-63 : Educatrices des petits : Assemblée générale, 14 h. 30, au Château d'Ouchy.
23-11-63 : Assemblée des délégués SPR : Yverdon.
27-11-63 : Société vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager : Visite de l'Ecole hôtelière.
30-11-63 : Maîtres de dessin : Visite de l'exposition « La Main », au musée d'ethnographie de Neuchâtel.
26-31 - 12-63 : SSMG : Cours d'hiver.
25-1-64 : Congrès SPV.

TRIBUNE LIBRE TRIBUNE LIBRE

A propos du nouveau livre de calcul

Si je prends la plume pour répondre à l'article de M. Beauverd, ce n'est certainement pas par goût de la polémique, mais par un souci de vérité auquel il m'oblige.

M. B. dit par exemple : « L'ancien livre présentait un programme depuis longtemps dépassé par les exigences des collèges secondaires » ; et plus loin, il parle de la « carence d'exercices adaptés à ces exigences ». Or, on peut être, ou n'être pas d'accord avec certains travaux imposés aux élèves lors des examens d'admission, mais, équitablement on doit reconnaître que, en ce qui concerne la grammaire et le calcul, tous les exercices sont pris dans notre programme de 3e années ; et s'il a été traité à fond, (pourquoi « s'arranger » de la terminer en décembre ?), aucun élève doué pour entrer au collège, **et y rester,** ne trébuche là. D'ailleurs, qu'apporte de plus le nouveau manuel pour parfaire ce programme soi-disant incomplet ? Et notre rôle est-il de « caser » des élèves au collège ? C'est pourquoi je trouve réglé bien cavalièrement le sort de cet ancien livre qui a fait ses preuves, donne une base solide à des centaines d'élèves primaires et envoyé combien d'enfants au collège... même l'année dernière ! Car, M. B. le dit lui-même, le nouveau livre est entré en vigueur au début de l'hiver (et les examens ont lieu mi-février !) Plus de la moitié de l'année étant écoulée, on n'avait justement pas perdu de temps avec cette longue première partie qui nous inquiète. Objectivement, reconnaissons que la soi-disant « expérience » de l'année

dernière n'en est pas une. Quant à cette année, l'alerte est maintenant donnée.

L'article de M. B. contient encore plus d'un point que l'on pourrait soulever, mais je conclus simplement en regrettant pour l'auteur qu'en terminant il cite la Bible dont la place n'est pas dans ce débat.

M. Gaillard.

A propos du nouveau livre de calcul

Le débat concernant le nouveau livre de calcul semble s'aiguiller sur une mauvaise voie : celle de l'examen d'admission au collège.

Cet examen, en effet, est une des rares épreuves de ce genre conçue intelligemment, c'est-à-dire qu'elle laisse très peu de place au « bourrage de crâne », si bien que le nouveau livre de calcul, pas plus qu'aucun autre n'y prépare directement.

Revenons-en au fond du problème, un malaise subsiste à propos de l'ouvrage sus-mentionné si déconcertante la diatribe de Pierre Beauverd soit-elle.

On n'a, en effet, pas tenu compte d'un des vœux les plus anciens d'une grande partie du corps enseignant : celui de voir dans un volume de ce genre **un programme de base minimum et un programme de développement.**

Le programme de base aurait compris les notions absolument essentielles, il aurait occupé le cinquième ou le quart du livre et permis aux classes non sélectionnées (comme celle que j'ai par exemple où 7 % des élèves ont 3 ans de retard ; 31 % 2 ans de retard ; 31 % 1 année et 31 % suivent le programme correspondant à leur âge) de faire un travail valable, d'acquérir ces notions essentielles et de s'y maintenir aisément.

Le programme de développement aurait occupé les meilleurs ; certains classes de « génies » comme celle de Pierre Beauverd le parcourant de A jusqu'à Z.

Il semble que le refus systématique de cette façon de répartir la matière, repose sur un manque de confiance faite au corps enseignant.

Souhaitons, pour terminer, que les auteurs du livre de calcul du degré supérieur, à paraître prochainement, tiennent compte de ces vœux.

Maurice Besençon.

GENÈVE GENÈVE

Assurance scolaire genevoise

En date du 2 octobre 1963, le comité mixte de l'UIG adressait à M. Chavannes, président du DIP, une lettre où nous disions être « désagréablement surpris que les démarches entreprises par les associations d'enseignants et appuyées par le Département de l'instruction publique n'aient pas abouti et qu'une solution analogue à celle appliquée par les autres caisses-maladie ne puisse être envisagée pour la Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire.

En effet, M. le conseiller d'Etat Jean Treina adressait à son collègue M. A. Chavannes, en date du 26 juillet 1963, la lettre dont nous tirons les passages suivants, propres à éclairer notre lanterne :

« Le projet du Conseil d'Etat étendant l'assurance-maladie obligatoire à tous les mineurs et prévoyant, entre autres, la perception des cotisations par la Caisse scolaire elle-même, n'a pas été approuvé par la Commission du Grand Conseil. Celle-ci a estimé que l'ensemble des problèmes relatifs à l'assurance-maladie devait être étudié par une commission d'experts comportant notamment un député par parti. Le Grand Conseil s'est borné à étendre l'obligation d'assurance à toutes les personnes soumises à la loi du 4 juillet 1959 sur la formation professionnelle et le travail des mineurs, comme le prescrit l'article 33 de cette dernière.

» Par conséquent, le « statut quo » doit être maintenu dans cette période transitoire. Les cotisations des élèves qui fréquentent l'école publique dans une classe enfantine, primaire ou secondaire inférieure, continueront à être encaissées par le personnel enseignant ; **en revanche, pour les nouveaux assujettis, même s'ils sont élèves d'une école professionnelle, ce sera la Caisse scolaire qui percevra elle-même les cotisations.**

» Pendant cette période transitoire, deux modes de perception coexisteront dès lors et nous pourrons ainsi comparer les avantages et les inconvénients des deux systèmes en présence.

» J'aime à croire que la Caisse scolaire pourra compter sur la collaboration du corps enseignant comme par le passé, **étant bien entendu que la commission d'experts qui sera nommée incessamment étudiera avec soin les désirs exprimés par les associations professionnelles. »**

(C'est nous qui soulignons).

Sans vouloir être méchant, je tiens à dire mon opinion personnelle sur cette manière de disposer de nous pour des travaux administratifs étrangers à notre formation. Car obliger les enseignants à réclamer chaque mois de l'argent aux parents de nos élèves, cela constitue en fait un abus de pouvoir **de notre part, qu'on nous impose il est vrai, en vertu d'une loi dont ne doivent pas être fiers ceux qui l'ont faite. Si au moins nous avions l'impression de rendre service à qui que ce soit ; mais ce n'est pas le cas ; tout ce que nous remplissons constitue une paperasse inutile, jusqu'à preuve du contraire.**

Je regrette que nos associations professionnelles n'aient pas refusé tout net, dès le début, la collaboration qu'on leur avait demandée (avec des gants). Cela viendra peut-être lorsque notre patience sera à bout et que nous aurons tous compris qu'il va de notre dignité à ne pas se prêter à certain jeu au-delà de certaines promesses.

Comme s'il y avait besoin d'une commission d'experts pour rompre avec un système périmé, peu pratique, vexant pour les maîtres, leurs élèves et les parents de ceux-ci. On parle d'une période transitoire où deux modes de perception coexisteront. Il y a tout à parier que cette coexistence soit fâcheuse entre deux systèmes de conception si opposée ! Au lieu de trancher dans le vif, on préfère compliquer une situation déjà déplorable en elle-même, qui n'existe d'ailleurs qu'à Genève. C'est évidemment une façon de se distinguer d'autrui !

Quant à cette décision selon laquelle, pour les nouveaux assujettis, la Caisse scolaire percevra elle-même les cotisations, nous n'en avons pas encore aperçu les effets, que je sache ! On nous prend vraiment pour des naïfs. Et nous nous laissons faire !

E. F.

Coin du Centre

NOUVEAUX TIRAGES

1. **ILLUSTRATIONS : «Papa, maman, bébé», voyelles.** La série de 5 planches (une série pour 2 enfants suffit),

comprend la planche « Papa, maman, bébé », livrée à double et 3 planches pour les voyelles (17 sujets).

Le prix est de 4 fr. pour 15 séries; 6 fr. pour 30 séries; 10 fr. pour 60 séries.

Commandes jusqu'au 20 décembre.

2. ESCALADE. Il reste quelques textes pour le maître à IFSO et quelques planches de la **Porte Neuve et Monnaie** et quelques **Plans de Genève.**

Deux nouvelles planches vont être tirées :

a) **Murailles, Echelles et Armes ;** b) **Mère Royaume.**

Chaque planche au prix de :

Fr. 1.— les 30 ex.
Fr. 1.50 les 50 ex.
Fr. 2.50 les 100 ex.
Fr. 10.— les 500 ex.

Commandes jusqu'au 1er décembre.

Précisez vos désirs au dos du CCP I. 15.155

UIG. Centre d'information.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Cartel cantonal VPOD

Après de longs mois de calme, le Cartel VPOD s'est réuni à Neuchâtel le 25 octobre pour examiner essentiellement le bilan technique du **Fonds de pensions** de l'Etat et ses conclusions.

Assistaient en outre à la séance nos représentants au Comité du dit Fonds qui pourront nous servir de mandataires auprès des autorités.

Les comptes présentent 90 millions à l'actif et 79 millions au passif, ce qui diminue le déficit technique de 11 millions. En un mot, la Caisse se porte bien, le déficit diminue d'année en année. Les cotisations de rappel sont un des facteurs primordiaux qui conditionnent la santé du Fonds et la marche vers l'extinction complète du déficit.

Nous remarquons toutefois que cette heureuse évolution ne profite en rien aux assurés. En revanche, l'Etat engagé à payer les intérêts du déficit technique, voit sa part diminuer d'année en année.

Il ne faut pas oublier, non plus, que le bilan technique est fondé sur des bases actuarielles de 1949 et que les changements survenus depuis lors auraient une sérieuse incidence sur les calculs.

Les 16 millions d'amélioration de la situation du Fonds pour la période de 1957 à 1961 montrent bien que le système qui nous est imposé est pessimiste et que nous autres en avons fait les frais.

Dès lors, il est apparu indiqué au Cartel de demander qu'une contre-expertise soit demandée au Dr Kaiser de Berne qui préconise un autre régime ? D'ores et déjà, une commission est constituée pour l'examen de la situation dans son ensemble.

Le principal objectif de notre intervention est la suppression des cotisations de rachat ce en quoi nous nous trouvons en accord avec la société des magistrats et fonctionnaires.

L'**indice du coût de la vie** appelle à nouveau une revision de nos traitements.

Après discussion, on se rallie à la proposition d'attendre quelque peu pour pouvoir obtenir un rajustement au 5 %, c'est-à-dire une anticipation qui comprenait le retard apporté à l'application de la loi. Le dernier indice s'élevait à 202,8 (septembre). La moyenne de l'année à ce jour se monte à 201,5.

Une entrevue avec le Conseil d'Etat sera sollicitée pour débattre ces questions importantes.

Au reste, c'est que nous avions déjà requis par une lettre en date du 25 novembre 1961.

W. G.

Institut neuchâtelois

Son assemblée générale annuelle eut lieu le 26 octobre à Neuchâtel, sous la présidence distinguée de M. Ls de Montmollin. Elle fut limitée aux strictes questions administratives en raison de la célébration toute prochaine du 25e anniversaire de la fondation de l'I.N.

Le rapport de gestion signale la disparition d'éminentes personnalités, membres de l'Institut, décédées au cours de l'année :

Edmond Privat, professeur à l'Université,

Edmond Guyot, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel,

Louis Loze, chantre du Doubs,

Dr Louis Vauthier,

Colonel Jules Borel,

Dr Georges Dubois, professeur à l'Université de Genève.

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Ce rapport, celui des comptes et de leur vérificateurs sont adoptés avec la reconnaissance due à leurs auteurs.

Le budget, exceptionnellement chargé par les dépenses supputées pour le 25e anniversaire de l'I.N. prévoit un déficit de 2400 francs.

Onze personnes sont admises comme nouveaux membres individuels de l'I.N., des noms desquelles nous signalons : MM. Roger Boss, directeur du Conservatoire de Neuchâtel, Claudevard, artiste-peintre au Cerneux-Péquignot, Marc Eigeldinger et Jean-Pierre Mouchet, professeurs, André Ramseyer, sculpteur.

Un concours scolaire a été ouvert. Sujet :

« Ce que je sais de l'histoire suisse ». Les prix seront distribués en décembre, probablement au Locle.

En 1964, le prix annuel de l'I.N. sera décerné à un artiste.

M. Léon Perrin remplacera M. Charly Guyot, démissionnaire, à la présidence du jury.

M. Léon Jeanneret, ingénieur rural cantonal et M. Edouard Wss, architecte à La Chaux-de-Fonds donneront chacun, en février et mars 1964, une conférence sur « L'aménagement du territoire neuchâtelois », à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, au Locle, à Saint-Aubin, Cernier et Fleurier.

W. G.

Contre la littérature des kiosques

Par la voie de ce journal d'éducateurs, nous tenons à remercier très vivement MM. Bouquié et Bron de la tournée de conférences qu'ils ont entreprise auprès du Corps enseignant neuchâtelois. Ils l'ont fait avec simplicité, documents convaincants à l'appui. On devine en eux une âme d'apôtre inquiète pour la jeunesse de nos pays de langue française inondés de littérature nocive et de mauvais goût mais habilement commercialisée pour le grand profit de quelques brasseurs d'affaires sans conscience ni scrupules. L'argent en a-t-il ?...

Ils ont poussé un cri d'alarme. Nous croyons que chacun s'y joint et va faire un effort supplémentaire (car, qui n'a pas engagé la lutte de longue date déjà ?) en s'associant à ce combat pour une cause qui compte parmi nos tâches les plus urgentes.

W. G.

Mathémathique actuelle 7

NOTATIONS

7.1 — En règle générale :
les majuscules A, B, C, ... désigneront des ensembles, les minuscules a, b, c, ... désigneront des éléments.

7.2 — EQUIVALENCE D'UN POINT DE VUE LOGIQUE

C'est la relation qui existe entre 2 propositions p et q, lesquelles sont soit simultanément vraies, soit simultanément fausses. Il est donc impossible que l'une d'elles soit vraie et alors l'autre fausse.

Ex. 1 :

— proposition p. La droite d passe par le point A ;
— proposition q. Le point A est situé sur la droite d.

Ex. 2 :

— proposition p. Le triangle T a deux côtés égaux ;
— proposition q. Le triangle T a deux angles égaux.

Ex. 3 :

Il est clair que deux propositions — images logiques de deux propriétés — définissant le même ensemble sont logiquement équivalentes.

On dit aussi que ces deux **propriétés** sont **équivalentes** d'un point de vue logique.

Ainsi pour un triangle les propriétés :

« avoir deux côtés égaux »
« avoir deux angles égaux »

sont des propriétés équivalentes puisque toutes deux définissent le sous-ensemble des triangles isocèles.

Le signe de l'équivalence d'un point de vue logique est la double flèche $\Longleftrightarrow$

On peut noter, par exemple, pour un triangle avoir 2 angles égaux $\Longleftrightarrow$ avoir 2 côtés égaux.

7.3 — L'EMPLOI DE L'ACCOLADE

Ex. 1 :

Soit E = { a, b, c }.

Cette écriture signifie que l'ensemble E est formé des 3 éléments a, b, c.

Ex. 2 :

Soit F = { 1, 2, 3, 4, 6, 12 } l'ensemble des diviseurs entiers de 12.

Pour attirer l'attention sur leur propriété caractéristique « être diviseur entier de 12 » on note :

F = { x ; x est diviseur entier de 12 }

et on lit : F est l'ensemble des x tels que x est diviseur entier de 12.

La lettre x n'est pas l'un des diviseurs !

On peut utiliser une autre lettre y, z,... avec la même signification et la même réserve.

7.4 — LE SIGNE D'APPARTENANCE

$a \in A$ lire « a est élément de l'ensemble A »
ou « a appartient à l'ensemble A ».

$b \notin A$ lire « b n'est pas élément de A »
ou « b n'appartient pas à l'ensemble A ».

7.5 — DIAGRAMMES (Euler, Venn)

A chaque élément d'un ensemble on fait correspondre un point intérieur à une ligne plane quelconque fermée et sans point multiple.

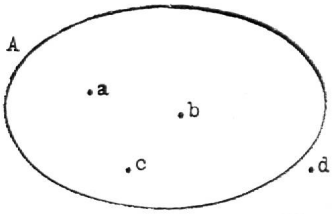

Ce dessin, diagramme de Venn, indique que A = { a, b, c } et que $d \notin A$.

Fig. 1.

On ne dessine pas plus de points qu'il n'en faut pour présenter l'idée. Par exemple pour exprimer que les ensembles C et D sont disjoints, il suffit de tracer 2 cercles extérieurs l'un à l'autre.

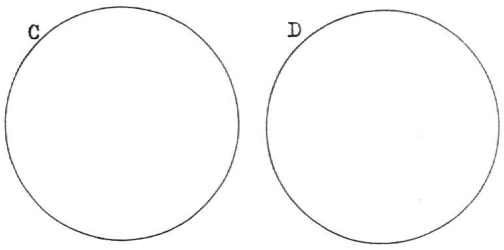

Fig. 2

Mais il faut prendre garde que chaque point intérieur à un tel cercle n'est pas certainement l'image d'un élément de l'ensemble correspondant. Dans la figure précédente 3 points intérieurs seulement sont images d'éléments de l'ensemble A.

7.6* — Interpréter les écritures suivantes.

Donner, si possible, une autre définition de l'ensemble en jeu.

a) { p ; p est l'ami de Castor } ;
b) { f ; f est membre de l'équipe suisse } ;
c) { d ; d est sous-multiple de 15 } ;
d) { x ; $(x - 3)^2 = 9$ } ;

7.7* — Utiliser le symbole $\in$ ou sa négation $\notin$

Préciser l'ensemble, avant tout !

a) André est gendarme ;
b) Bernard est député ;
c) Claude est instituteur ;
d) Denise est absente.

7.8* — Dessiner chaque fois deux « cercles » au sujet d'élèves de la classe M :

a) garçons, jeunes filles ;
b) nageurs, patineurs ;
c) forts en calcul, forts en dictée ;
d) nés en janvier, nés en hiver ;
e) habite la rive gauche, habite la rive droite.

SOUS-ENSEMBLE

7.9 — On m'offre 3 billets de loterie a, b, c. Que vais-je faire ? Acheter les 3 billets, en acheter deux, acheter un seul billet ou renoncer à tout achat ?

Il y a là $2^3 = 8$ possibilités. Les préciser !

7.10 — Avec *des* éléments d'un ensemble E, on peut former des ensembles E_1, E_2, E_3, ... dont chacun est dit une **partie** ou un **sous-ensemble** de E.

Cette définition permet de considérer l'ensemble E comme étant l'un de ses propres sous-ensembles.

Ex. 1 :

Si E = { x ; x est jour de la semaine }, on peut porter l'attention sur des sous-ensembles tels que :

E_1 = { dimanche },

E_2 = { y ; y est jour ouvrable },

E_3 = { z ; z est jour de marché }.

Trouvez-vous là au moins un exemple de deux ensembles disjoints ?

Ex. 2 :

Revenant à l'offre de billets de loterie, nous voyons que les 8 sous-ensembles de E = { a, b, c } sont :

{ a, b, c }, { a, b }, { a, c }, { b, c }, { a }, { b }, { c }

et l'ensemble vide noté soit $\emptyset$, soit { }.

De l'ensemble E on peut déduire un ensemble remarquable dit l'**ensemble des parties de E.** Ses 8 éléments viennent d'être énumérés.

Ex. 3 :

Comparer les axiomes

— du géomètre de l'Antiquité : la partie est plus petite que le tout ;

— du mathématicien moderne : la partie n'est pas plus grande que le tout.

Ex. 4 :

Préciser, par énumération, les $2^4 = 16$ éléments de l'ensemble des parties de E = { a, b, c, d }.

On peut penser à une offre de 4 billets de loterie ou à la présence d'as dans la main d'un joueur de cartes.

INCLUSION

7.11 — Si l'ensemble A est une partie de l'ensemble B, c'est-à-dire si tout élément de A est aussi élément de B, on dit que l'ensemble A est **inclus** ou contenu dans l'ensemble B.

On note $A \subset B$

Le signe de l'inclusion s'ouvre du côté du plus « grand » des deux ensembles.

Il importe de ne pas confondre les signes $\in$ et $\subset$. de l'appartenance et de l'inclusion.

$\in$ rattache un élément a à un ensemble A $\quad a \in A$,

$\subset$ indique une relation entre 2 ensembles $\quad A \subset B$.

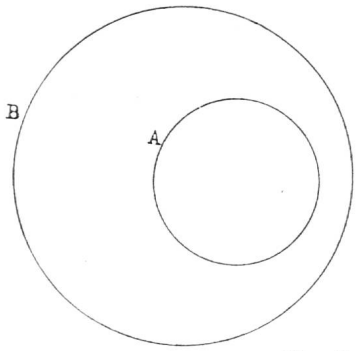

Cette figure indique que l'ensemble A est inclus dans l'ensemble B.

Fig. 3

Ex. 1 : L'ensemble des perroquets est inclus dans celui des oiseaux.

Ex. 2 : L'ensemble des triangles est inclus dans celui des polygones.

Ex. 3 : L'ensemble des multiples de 6 est inclus dans celui des multiples de 3.

7.12 — A propos de la classe M, citée à diverses reprises, (c'est la vôtre !) préciser quelques sous-ensembles pour illustrer la relation d'inclusion.

7.13 — SOLUTIONS

6.4 — AB est corde d'un cercle.

Les réponses dépendent de la longueur ou de la direction de la corde AB.

L'ensemble des cordes plus longues que AB est l'ensemble vide si AB est diamètre.

L'ensemble des cordes horizontales est confondu avec l'ensemble des cordes parallèles à AB si cette corde est horizontale.

Ces deux derniers ensembles sont disjoints si la corde AB n'est pas horizontale.

L. Addor.

Sacrifier les « surdoués » ?

On parle beaucoup de cycle d'orientation ouvert à tous, ou du moins à tous les élèves normalement doués. Ce qui effraie passablement nos collègues secondaires, et avec eux pas mal de gens qui voient dans cette innovation le nivellement par le bas des élites scolaires, et une stagnation certaine pour les meilleures intelligences. Seules des expériences loyalement menées, et sur une assez large échelle, feront connaître si ces craintes sont justifiées.

En attendant, versons au dossier cette opinion suédoise, l'éducation scolaire étant dans ce pays, on le sait, commune à tous les enfants jusqu'à la fin de leur quatorzième année :

« Certaines gens estiment que si l'on ouvre les établissements d'enseignement secondaire à tous les élèves, sans séparer les mieux doués des autres, le niveau de culture atteint par les mieux doués baissera inévitablement. C'est là une hypothèse, que ceux qui la soutiennent considèrent comme une vérité d'évidence. En fait, son exactitude n'a jamais été prouvée. En Suède, où l'on étudie ce problème dans le cadre de la réforme scolaire en cours, certains résultats semblent prouver que les élèves moins doués sont stimulés

plutôt que découragés par la présence des mieux doués, et que les inconvénients de ce voisinage pour les mieux doués sont pratiquement nuls, ou si faibles qu'ils sont largement compensés par les avantages sociaux résultant de l'éducation en commun de tous les jeunes gens. »

Ingvar Svennilson, « Panorama 1962 »

La fatigue chez l'écolier (III)

ROLE DE L'ÉCOLE

On parle beaucoup, actuellement, de la différence entre le surmenage (excès de travail) et le malmenage (mauvaises directions de travail). Un article de R. Debré, paru dans un des numéros de juin 1956 de l'« Education nationale », porte le titre : **Surmenage et malmenage.** Rien de nouveau sous le soleil ! Le rapport du Dr Hillebrand, à la réunion de Neuchâtel des médecins scolaires, en 1906, distingue déjà le surmenage du malmenage.

Le surmenage provient, soit des mauvaises conditions de travail en milieu scolaire, de la surcharge des programmes là où les notions enseignées sont vraiment essentielles, soit d'une mauvaise organisation de la classe ; je remarque qu'on pourrait déceler une corrélation entre le volume des travaux de maison et un enseignement verbal et peu efficace à l'école : les enseignants qui font beaucoup travailler leurs élèves pendant les heures de classe, n'éprouvent pas le besoin de les surcharger encore de « tâches » domestiques.

Le malmenage est un problème infiniment plus grave et plus vaste. Il n'est pas étonnant qu'à Longchamp les exposés consacrés à la fatigue scolaire, et qui faisaient allusion au malmenage, aient mis en question les structures scolaires elles-mêmes, les programmes, les matières, les méthodes... Et que le Séminaire se soit, en ses dernières séances, orienté vers la pédagogie prospective, vers les besoins des enfants de l'avenir, et qu'il ait (prof. Vannugli, Rome) « proposé toute une série de réformes de l'école même ».

Nous traiterons successivement des points suivants :
- Rôle du milieu scolaire dans la fatigue des écoliers
- Rôle de la surcharge des programmes dans la fatigue des écoliers
- Rôle des méthodes et des formes de travail dans la fatigue des écoliers.

Le milieu scolaire

Les conditions matérielles dans lesquelles se donne l'enseignement préoccupent actuellement les éducateurs. L'enseignement a enfin compris, après l'industrie et l'administration, qu'une taylorisation était nécessaire. Trop longtemps, on s'est penché uniquement sur les matières et les méthodes. Il est temps (Mme Hatinguais, Sèvres) « de rechercher actuellement les conditions optimum permettant une meilleure efficacité de l'enseignement et une diminution de la fatigue enfantine ». Plus de casernes, de couvents, de manufactures ! Mais des bâtiments humains, dans un cadre de verdure et dans une zone de silence ; et cela, « grâce à une prospection des terrains en accord avec la statistique démographique ».

Dans notre canton, un bel exemple d'achat par la commune d'un domaine (La Chaux-de-Fonds, « les Forges ») et d'un plan d'aménagement et d'extension où les bâtiments scolaires sont prévus ! Par contre à Neuchâtel-Ville où, je le concède, les conditions topographiques limitent singulièrement les possibilités d'implantation de bâtiments scolaires, les autorités communales de ces cinquante dernières années ont endossé une singulière responsabilité... Il est trop tard, maintenant, pour songer à une politique d'achat de terrains, et la ville se trouve réduite à des solutions de fortune : location de locaux dans des immeubles privés et baraques qu'on décore du nom de pavillons ! On est loin de cette « prospection des terrains en accord avec la statistique démographique ».

Revenons au questionnaire qui traitait de l'implantation historique des bâtiments aux carrefours et le long des grandes artères : M. Francis Perret, Neuchâtel, a vu sa classe souffrir pendant dix ans du « bruit infernal » de l'Avenue du 1er Mars et du mauvais éclairage naturel d'une salle donnant au nord. Mlle B. Fréléchaux a enseigné successivement dans de petits collèges et dans un grand : « les corridors et les escaliers de ce dernier sont source d'excitation, donc de fatigue ». Même constatation de Mlle J. Baillod, La Chaux-de-Fonds : « Ayant enseigné dans un trop grand bâtiment scolaire, et encore surpeuplé, et dont le préau était trop exigu, puis dans un bâtiment plus petit et plus tranquille, je puis affirmer qu'il y a une très nette répercussion de ces conditions-là sur la tension, l'excitation, donc la fatigue. Dans les bâtiments modestes, les enfants n'exigent que peu d'efforts disciplinaires de la part des maîtres ».

M. W. Béguin (La Chaux-de-Fonds) rappelle que lors des travaux de modernisation des grands bâtiments scolaires, maîtres et élèves « doivent supporter pendant deux ou trois ans les bruits du chantier installé dans le bâtiment même ».

Autre témoignage, personnel celui-là : nos classes expérimentales de la Maladière (Neuchâtel) ont vu leur travail troublé pendant des années par des chantiers ouverts successivement et sans plan d'ensemble, au nord du bâtiment (Ecole de mécanique), à l'ouest du bâtiment (fabrique et Ecole des Arts et Métiers) et au sud du bâtiment (correction de la route) !

Même le ciel recèle des facteurs de fatigue : M. J.-P. Mouchet, directeur d'une école secondaire située en pleine campagne (Grandchamp, Neuchâtel) se plaint des avions militaires qui font sans cesse leur ronde dans leur secteur de tir : « Le bruit est parfois si fort qu'on ne se comprend plus ».

En ce qui concerne les nouveaux bâtiments scolaires, dont P. Aubert (Lausanne) définissait les caractéristiques souhaitables dans un article de la Revue *Pro Juventute* (Nos 7-8, 1953), la partie est maintenant gagnée ; nos bâtiments modernes sont des havres de paix, de silence, de beauté aussi, puisque depuis quelques années, à titre d'encouragement aux artistes, les fresques, mosaïques et sculptures sont comprises, jusqu'à concurrence de 2 %, dans les dépenses subventionnables du crédit de construction.

Bâtiments décentralisés, pavillonnaires, préaux verts, sans barrières, escaliers et couloirs très larges ; salles de classes au sud-est (Jura), insonorisées, aux parois « de couleurs douces et claires, pas agressives » (Dr Quinche).

Le mobilier fixe, compact et bruyant, contre lequel M. R. Dottrens s'élevait avec raison il y a trente ans, a fait place à un mobilier mobile, à tables horizontales, sans charnières, à sièges séparés. Le pupitre surélevé du maître, ce « château-fort » comme l'a appelé malicieusement le professeur Langeland (Oslo), est en voie de disparition.

L'adaptation étroite du mobilier à la stature de l'enfant (travaux du Dr Wintsch, Lausanne, il y a quelques décennies) a moins d'importance aujourd'hui qu'au temps de l'école assise, ainsi que la rituelle source de lumière naturelle venant de gauche, et l'on voit des dispositions mobilières peu conformes à la norme qui apportent à la communauté enfantine une note d'intimité. On aurait tort d'ailleurs, d'exagérer... Le professeur Janda (Prague) a fait une étude électromyographique des diverses positions assises, pas toutes recommandables. Quant à la position normale de l'élève, face à la lumière, ou dans un angle sombre de la classe, ou le dos tourné au tableau noir, elle est évidemment génératrice de fatigue. « La fatigue entre par beaucoup de portes et les sens sont une de ces portes », a dit Mme Hatinguais.

Les constructions modernes et luxueuses ont accoutumé les enfants au port des pantoufles, élément important d'un silence propice au travail. On est loin de l'époque, pourtant récente, où les citoyens d'une commune genevoise se sont distingués en lançant un referendum contre une décision des autorités d'obliger les enfants à porter pantoufles dans un bâtiment scolaire flambant neuf !

Il y aurait lieu aussi d'éviter certain matériel trop bruyant ; personnellement je lutte contre l'ardoise, génératrice de bruit (indépendamment de ses autres défauts) et contre les boîtes d'école de bois du matériel neuchâtelois, véritables caisses de résonance. Un de mes correspondants (M. F. Perret), ennemi du bruit, a depuis longtemps éliminé ardoises, boîtes d'école et battants de tables mobiles.

N'y aurait-il pas des progrès suspects ? Si autrefois les moyens de chauffage étaient rudimentaires, si l'on passait « du froid qui paralyse le travail intellectuel à l'excès de chaleur qui endormait toute la classe » (Mme Hatinguais), certains procédés de chauffage par rayonnement du plafond ou du plancher, sont l'objet de critiques. De même pour l'éclairage : s'il était autrefois insuffisant (à Montalchez, Neuchâtel, une ampoule appliquée au plafond, au centre du local !), la lumière au néon « aveuglante et froide » (Langeland), « trop vive et qui crée la fatigue » (Mme Hatinguais), ne satisfait pas les éducateurs contemporains.

Un facteur de fatigue qui ne doit pas laisser insensibles les administrations scolaires et les maîtres, c'est l'exiguité des locaux, leur encombrement et leur désordre (J.-P. Schallenberger).

La distance du lieu d'habitation au bâtiment scolaire n'entre guère en considération dans le Plateau où le peuplement est aggloméré, sauf que dans les villes et les gros villages situés le long des routes les plus importantes on observe une fatigue nerveuse des enfants ; cette tension est préjudiciable à leur équilibre psychique. Ajoutons-y les dangers que les déplacements comportent. Veillons donc, surtout pour les petits, à une décentralisation meilleure des groupes scolaires.

Dans le Jura et les Préalpes, où le peuplement est dispersé, où les hameaux et les habitations isolées prédominent, la fatigue due aux déplacements est sensible : d'assez nombreux enfants totalisent 10 ou 12 kilomètres pour leurs quatre déplacements quotidiens ; des « soupes scolaires », çà et là, résolvent mal le problème : mal parce que les deux heures d'interruption, entre la classe du matin et celle de l'après-midi, sont à peu près perdues.

Les témoignages du Dr Tripet, de M. S. Perrenoud, font état de la fatigue due aux déplacements. M. J. B. Dupont cite une enquête française récente : on trouve, pour le classement scolaire, plus de derniers que de premiers parmi les élèves dont l'éloignement (maison-école) dépasse deux kilomètres.

Il est trop facile de dire (ce qui est vrai dans certains cas) que ces trajets sont un dérivatif, qu'ils sont rendus plus faciles (et plus dangereux) par la pratique du ski et du vélo. Pour les petits, en tous cas, l'excuse est mauvaise.

A Longchamp le professeur Langeland (Oslo) a plaidé pour la réhabilitation du sac d'école et a montré les dangers de la serviette portée de côté.

On note, en divers endroits, d'intéressants essais de transport des enfants par camionnette.

Les considérations qui précèdent valent à fortiori pour l'enseignement secondaire : les déplacements, encore plus longs, d'abord du domicile de l'élève à la station du car, du trolley, du tram et du train, la cohue à l'intérieur des véhicules de transport public, le nouveau déplacement à pied à l'intérieur du chef-lieu, et ce, quatre fois par jour, constituent une solution irrationnelle, très critiquée, qui va nous conduire à un chapitre suivant, celui de l'organisation horaire de l'école. « Notre enseignement secondaire va devoir choisir entre le chaos actuel et la révolution (...) dans le cadre modeste de l'organisation du travail quotidien ». (R. Jacquenod, *Education nationale*, No 6, février 1963).

L'organisation de la semaine scolaire

Nous groupons, sous ce titre, quelques problèmes âprement débattus, très actuels.

Le mi-temps. — Il s'agit d'expériences saisissantes faites en France, avec groupes-témoins. Les groupes expérimentaux ont un horaire où alternent les disciplines formelles, les exercices physiques et les jeux éducatifs, cette part non-formelle de la journée remplaçant les récréations. Augmentation du rendement intellectuel et amélioration de la santé des enfants, de leur comportement individuel et de leur discipline en sont les conséquences irréfutables. Pour la première, la plus célèbre de ces expériences, consultez le rapport que M. J. P. Rochat a fait à l'Union Famille-Ecole de Genève (« Educateur » No 22, 1962, p. 411).

A Longchamp, nous avons eu relation de l'expérience plus récente de l'Hérault. Groupe expérimental : écoliers de Sussargue ; groupe témoin : écoliers de Restinclières. La réussite scolaire, jugée par les examens de fin d'année, a été de 70 % à Sussargue, de 58 % à Restinclières.

Il est vrai de dire que ce genre d'enseignement prend beaucoup plus en charge les enfants, qu'ils passent davantage d'heures à l'école. Mais le temps consacré aux connaissances purement scolaires est diminué alors que le pourcentage de réussites augmente !

La journée continue. — (Système nordique). Ce système permet aux écoles des régions proches du cercle polaire de profiter au maximum, en hiver, des heures du jour. Transplanté dans nos latitudes, il aurait quelques avantages : réduire à deux les quatre déplacements journaliers — réduire le temps mort de 12 à 14 heures — éviter la basse capacité du travail de l'après-midi (prof. Janda, Prague : les heures de 13 à 15 sont les moins fructueuses, à cause de la digestion) en reportant le repas principal, remplacé par un pique-nique,

à l'issue de la classe — permettre, enfin, aux enfants, d'avoir des heures suivies de loisir au sein de la famille. Notons que ce système s'apparente au précédent en ce sens qu'il suppose une organisation des loisirs, de l'éducation physique, de la sieste. « Dans un avenir assez proche, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, la journée de travail continue sera généralisée » (R. Jacquenoud op. cit).

La semaine de cinq jours. — Elle a laissé un mauvais souvenir chez nous quand, de 1940 à 1943, elle a été instituée un peu partout, en hiver, pour des raisons d'économie de combustible. Maîtres et élèves sortaient fatigués de ces périodes-là. La voici de nouveau à l'ordre du jour, cette fois-ci pour des raisons sociales, les ouvriers de l'industrie en profitant de plus en plus. Les réponses au questionnaire sont convergentes : pas de semaine de cinq jours s'il faut allonger les jours d'école qui restent. Pas de semaine de cinq jours au détriment du mercredi après-midi. Ce problème ne trouvera de solution qu'au moment où les programmes seront allégés et les méthodes scolaires plus efficaces, voir chapitre suivant... Il faudra bien, d'ici quelques années, arriver à une solution. Quoi qu'en disent les gens d'école, la semaine de cinq jours s'imposera irrémédiablement.

Dans le même ordre d'idée, en France, le congé du jeudi, avec comme conséquence l'école le samedi après-midi, suscite de nombreuses discussions.

L'aménagement de l'année scolaire

Un dernier groupe de questions d'organisation scolaire qui font couler pas mal d'encre...

A Longchamp, le prof. Douady a critiqué les longues vacances estivales françaises, « cette mise en friche annuelle ». Fatigue accrue ensuite, car les connaissances se sont envolées et les périodes de repos, les mois d'hiver, ne sont plus suffisantes.

Si, chez nous, les vacances d'été sont moins longues, si la semaine de sport hivernal se généralise, un autre élément de fatigue apparaît dans les cantons où l'année scolaire commence au printemps, privilège (?) que nous partageons avec le Japon, le Liechtenstein, l'Allemagne fédérale ! A peine accommodés à leur nouvelle classe, les enfants passent aux vacances : de nouveau les connaissances s'effacent et, en automne, il y a l'effort d'une nouvelle mise en train.

La Caisse suisse de voyages a, en 1958, dans un remarquable rapport, posé le problème. Depuis, plusieurs cantons ont décidé de reporter du printemps à l'automne la coupure entre deux classes successives, ce qui les a amenés à fixer le début de la scolarité en automne. Puissions-nous parvenir à rendre générale cette mesure ainsi que celle d'une correspondance meilleure des vacances scolaires des différents cantons.

On remarquera que toutes les questions évoquées dans ces dernières pages mettent en cause les méthodes, les programmes, les formes de travail, appellent une vraie révolution scolaire. Toute solution partielle est un palliatif et ne contribuera pas vraiment à diminuer la fatigue scolaire. A Longchamp, médecins, administrateurs et éducateurs en ont convenu et ont passé toute une journée à discuter des programes, des méthodes et des formes de travail.

Je laisse de côté le nombre d'heures hebdomadaires, question adressée à mes collaborateurs et qui m'a valu les réponses attendues, ainsi que celle-ci, inattendue : « Si l'on obtient deux heures par jour de vrai travail de l'enfant, c'est déjà un bon résultat » (Dr Tripet).

Si je la cite c'est qu'implicitement elle fait aussi allusion à une réforme scolaire ; je puis la rapprocher d'une autre, entendue à Paris : « Si l'enfant sait ce qu'il fait, soixante heures hebdomadaires ne sont pas de trop. La difficulté, quand on fait du travail créateur, c'est de s'arrêter. Mais si l'enfant ne sait pas ce qu'il fait, deux heures hebdomadaires, c'est trop ! (Dr Wall).

Le professeur Debré et le Dr Douady, dans un récent rapport sur la fatigue des écoliers français, montrent qu'au-delà d'une certaine limite, environ vingt-cinq minutes pour les petits, la capacité d'attention des enfants baisse et que l'élève s'évade par la rêverie ; sans compter qu'il s'ajoute pour le gosse, à ce moment-là, un sentiment de culpabilité, donc une source de fatigue.

(à suivre) *A. Ischer.*

L'espéranto à l'école

Novembre 1963.

Deuxième rapport sur la situation actuelle et sur l'importance de l'espéranto dans l'enseignement scolaire, par l'Association des éducateurs espérantistes de Suisse, section romande.

> *« Pour que les peuples s'entendent, il faut d'abord qu'ils entendent. Que l'espéranto rende l'ouïe à ces sourds dont chacun est muré dans son langage. »*
>
> Romain Rolland.

1. INTRODUCTION

Progrès toujours plus rapides

Depuis la publication, en 1961, de notre premier rapport, l'espéranto a continué sa réjouissante conquête pacifique d'un monde qui court vers son unité. Ces deux dernières années, les relations internationales se sont développées à un rythme sans précédent. Le multilinguisme apparaît peu à peu comme un frein aux échanges culturels et scientifiques internationaux et comme une source de malentendus dans les relations intergouvernementales.

Chaque été des milliers de touristes se voient *condamnés au mutisme* par le seul fait d'avoir franchi une frontière nationale. Les participants des conférences internationales remarquent que les coûteuses traductions simultanées ne favorisent pas les *vrais contacts humains. Le dialogue direct* au-dessus des frontières linguistiques, permis aux espérantistes, apparaît à tous comme un fait très constructif à une époque où la paix du monde est devenue la condition même de notre survie. Aussi des éducateurs, des savants et des spécialistes des questions internationales abordent chaque année l'étude de l'histoire du mouvement espérantiste afin de voir si les critiques émises au sujet de la langue internationale sont fondées. Ils découvrent alors en cette cadette des langues indo-européennes la vraie et seule solution au chaos linguistique actuel. Cette langue qu'ils croyaient «artificielle et dangereuse pour la culture» s'avère « vivante et dynamique, musicale et riche en nuances, et véhi-

cule d'une intéressante culture mondialiste ». Ils étaient sceptiques. Ils deviennent d'enthousiastes espérantistes. Si l'espéranto s'est si puissamment développé ces dernières années et a fait en plus de 75 ans ses preuves comme langue de culture, il faut attribuer ce fait non au zèle de ses promoteurs mais avant tout aux caractères qui lui sont propres. Une branche de la linguistique, l'espérantologie, étudie aujourd'hui le miracle de cette langue et le pourquoi de son développement.

Quelques chiffres

L'espéranto a pris pied dans les pays du monde entier et au sein de toutes les couches sociales. L'UEA (Association espérantiste universelle) compte des membres dans 88 pays et met au service des espérantistes une chaîne mondiale de 3150 délégués spécialisés. 40 associations nationales et 29 organisations, dont 12 associations professionnelles (enseignants, savants, journalistes, médecins, juristes, sociologues...) s'y rattachent. Actuellement 102 périodiques (littéraires, professionnels, religieux...) paraissent en espéranto. 21 postes de radio dans 13 pays émettent régulièrement des programmes dans cette langue mondiale. Signalons entre autre notre émetteur suisse sur ondes courtes de Schwarzenbourg. D'année en année grandit le nombre des congrès, conférences, cercles d'études et cours qui emploient l'espéranto comme unique langue de travail.

2. SITUATION ACTUELLE

L'enseignement de l'espéranto dans les écoles primaires et secondaires progresse rapidement. Les enquêtes du CED (Centre de recherche et de documentation) et de l'ILEI (Ligue internationale des enseignants espérantistes) donne les chiffres suivants qui doivent être considérés comme des minima. Année scolaire 1962-63 : 533 écoles dans 32 pays touchant 15 339 élèves. Le progrès par rapport à l'année précédente est de 62 écoles et 5 pays : 13 % d'augmentation.

Pays où l'espéranto est enseigné dans les écoles

La Yougoslavie, avec ses 139 écoles primaires et secondaires qui enseignent l'espéranto, occupe le premier rang dans les statistiques. Dans ce pays, 3021 élèves sont actuellement touchés par cet enseignement de la langue internationale. La France occupe le deuxième rang avec 71 écoles et 1516 élèves + 11 écoles normales qui forment en 1963 353 futurs professeurs d'espéranto. Suivent la Pologne (47 écoles, 2417 élèves), la Bulgarie (46 écoles, 1479 élèves), la Hongrie, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Italie, le Danemark, l'Allemagne occidentale, la Grèce, les USA, l'Autriche, les Pays-Bas, le Brésil, la Finlande, l'Espagne, la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'URSS, la Suède, l'Allemagne de l'est, l'Irlande, la Norvège, Porto-Rico, la Roumanie, l'Uruguay et la Suisse. Plusieurs de ces pays sont favorables à la signature d'une Convention internationale qui officialiserait et coordonnerait l'enseignement de l'espéranto dans un nombre défini d'écoles.

Caractère de cet enseignement

Jusqu'à la fondation de l'ILEI (Ligue internationale des enseignants espérantistes), l'enseignement de l'espéranto était plutôt improvisé. Dès 1949 il y eut un début de coordination internationale. La campagne « L'espéranto à l'école » lancée en 1959 stimula cette coordination et fit entrer l'enseignement de l'espéranto dans une phase expérimentale. La Yougoslavie qui poursuit une politique de neutralité constructive a une attitude extrêmement positive à l'égard de l'espéranto dont l'enseignement tend à se généraliser dans toujours plus d'écoles.

Avertissement

L'expérience yougoslave a démontré que l'espéranto ne peut être enseigné avec profit dans les écoles que si certaines conditions fondamentales sont remplies. Il faut former beaucoup d'enseignants, mettre au point une méthodologie convenant à la mentalité régionale, éditer les manuels nécessaires, donner une structure solide à l'organisation de la Jeunesse espérantiste afin qu'elle puisse assimiler intelligemment l'afflux de nouveaux membres, coordonner l'activité des groupes locaux et subventionner les travaux des classes qui pratiquent la correspondance interscolaire selon la technique des Rondes de *Graines au vent.*

Des Conférences pédagogiques

A Bohinj (Yougoslavie) et à Bruxelles en 1960, à Belgrade en 1963, se sont déroulées d'importantes manifestations pédagogiques organisées sous les auspices des Commissions nationales de l'Unesco. Ces « Conférences internationales des Ecoles où l'espéranto est enseigné » ont permis un rapide progrès des méthodes d'enseignement de la langue internationale et des techniques de correspondance interscolaire.

Les Rondes interscolaires internationales « Graines au vent »

Notre rapport ne serait pas complet s'il ne décrivait pas l'activité des Rondes de « Graines au vent », dont le directeur, Marcel Erbetta, est un instituteur biennois.

L'Organisation scolaire internationale « Graines au vent », créée en 1956, groupe actuellement 70 classes de 20 pays. Elles sont divisées en 7 *rondes* ou *cercles* dont les sièges sont en Angleterre, France, Suisse, Yougoslavie (2) et Uruguay (2).

Son but : Par des échanges de toutes espèces (journaux scolaires, dessins et peintures, lettres sonores, visites réciproques, elle entend faire participer les enfants à une meilleure entente internationale, rendre perceptible à l'enfant l'interdépendance des peuples du monde actuel, inculquer aux écoliers le respect des opinions d'autrui et lutter pour l'égalité effective de toutes les races.

Ses statuts essentiels : Pas de thèmes politiques, religieux ou antireligieux, pas de contributions pouvant blesser l'honneur d'une quelconque nation.

Sa devise : Tolérance et fraternité.

Chaque ronde compte une dizaine de classes des pays les plus divers. A dates fixes, trois fois par an, elles éditent des journaux scolaires uniques au monde contenant des textes sur la vie réelle de l'enfant, des peintures originales, cartes de géographie, photos, timbres-poste, prospectus touristiques, fleurs séchées, etc... Selon l'avis unanime des éducateurs participant aux échanges, ces journaux interscolaires sont pour les écoliers « un moyen vivant de connaître la géographie et l'histoire des peuples racontées par les enfants eux-mêmes, et une occasion unique de se faire des amis aux quatre coins du monde ».

Les albums ne sont édités qu'à 20 exemplaires, soit un par classe participante, les autres étant envoyés à d'importantes organisations du mouvement espérantiste mondial et à l'Unesco. L'année 1962/1963 a vu la naissance de deux nouvelles rondes : une ronde groupant 6 écoles normales d'instituteurs et une ronde mettant en contact 15 savants de différents pays qui, par le moyen de l'espéranto, échangent sans difficulté les résultats de leurs recherches. Le premier cahier édité par cette ronde vient de paraître sous les aus-

pices des universités de Montevideo (Uruguay), Rosario (Argentine) et Leiden (Pays-Bas).

Les rondes internationales « Graines au vent » ont acquis droit de cité dans le mouvement espérantiste mondial et sont appréciées comme outil pédagogique de valeur et comme moyen efficace de rapprochement entre écoliers du monde. Les moyens financiers de l'organisation sont malheureusement très réduits. Si cette entreprise était subventionnée par une organisation mondiale, sa contribution modeste mais effective pour la paix et la culture en serait considérablement élargie.

Hommage à Charles Ecabert

Charles Ecabert, professeur de latin et de français à Neuchâtel, a commencé l'étude de l'espéranto en 1959. L'année suivante il acceptait la présidence de l'Association des éducateurs espérantistes de Suisse et organisait dans sa classe la troisième manifestation « L'espéranto à l'école ». Il ouvrit ensuite à titre expérimental un cours d'espéranto au Collège latin de Neuchâtel. En 1961 il participait avec ses élèves à l'importante manifestation de la Sagne. En 1962 il fut choisi comme rédacteur de l'organe *Svisa espero* et comme successeur d'Edmond Privat pour les émissions en espéranto de l'émetteur de Schwarzenbourg. La mort, malheureusement, est venue anéantir une existence toute consacrée à la recherche de la vérité et au service de la pédagogie. Décéder à 46 ans, c'est quitter la terre avant d'avoir pu y accomplir toute sa tâche. Une « Fondation Charles Ecabert » continuera l'œuvre entreprise par le président des Educateurs espérantistes de Suisse et perpétuera sa mémoire parmi la jeunesse du canton de Neuchâtel.

La fin de notre rapport, soit les chapitres 3 et 4, reproduit un texte de Charles Ecabert.

3. L'ESPÉRANTO, LANGUE DE BASE

L'espéranto et les autres langues

L'expérience a prouvé que l'espéranto favorise l'étude des langues étrangères. L'ancien président de l'UEA (Association espérantiste universelle), E. Malmgren, de Stockholm, se dépense depuis des années pour que l'espéranto soit adopté comme langue de base. L'espéranto procure en effet :

une meilleure compréhension de la grammaire en général ;

un lot appréciable de radicaux communs à plusieurs langues ;

le sentiment réconfortant de posséder réellement une langue étrangère.

Caractère de l'espéranto

Ces avantages ne peuvent se comprendre que si l'on connaît la structure linguistique de l'espéranto : qu'il nous soit donc permis de nous y arrêter un moment. L'espéranto a été désigné comme la cadette des langues indo-européennes. Le rapprochement est juste. Le vocabulaire provient en grande partie des langues européennes, suivant le principe de l'internationalité : bien des mots se laissent deviner de prime abord.

Quelques exemples

Ex. : *teatro :* théâtre ; *kulturo :* culture ; *patro :* père ; *pano :* pain ; *helpi :* aider ; *varma :* chaud.

D'un radical, on peut former de nouveaux mots par adjonction de terminaisons, de préfixes ou de suffixes, ce qui facilite énormément l'étude des mots. L'accent tonique tombe sur l'avant-dernière syllabe. L'écriture est phonétique. Quelques exemples démontrent la régularité et la simplicité de la grammaire :

La strukturo *de* Esperanto est*as* logik*a* kaj regul*a*.
(La structure de l'espéranto est logique et régulière.)

la : article défini = le, la, les

—o : terminaison des substantifs ou noms

de : préposition marquant la dépendance = de

—as : terminaison des verbes au présent, valable pour toutes les personnes

—a : terminaison des adjectifs

Mi lern*is* Esperanto*n* rapid*e*.
(J'ai appris l'espéranto rapidement.)

mi : pronom sujet 1re personne singulier = je

—is : terminaison des verbes au passé, valable pour toutes les personnes

—n : accusatif, cas du complément d'objet direct

—e : terminaison des adverbes

La elemento*j* de Esperanto estas facile lern*eblaj*.
(Les éléments de l'espéranto sont facilement apprenables : facile à apprendre.)

—j : terminaison du pluriel pour les substantifs et les adjectifs

—ebl : suffixe marquant l'idée de possibilité. Ex. : *tradukebla :* traduisible ; *komprenebla :* compréhensible.

La instruist*ino* parol*os* nur en Esperanto.
(La maîtresse ne parlera qu'en espéranto.)

—in : suffixe marquant le féminin. Ex. : *patro :* le père ; *patrino :* la mère.

—os : terminaison des verbes au futur valable pour toutes les personnes.

Par l'adjonction de terminaisons les radicaux peuvent devenir successivement substantif, adjectif, adverbe, verbe. Ex. : *rapido :* rapidité ; *rapida :* rapide ; *rapide :* rapidement ; *rapidi :* se hâter.

Structure logique

Cet ingénieux système de formulation des mots rend possible en espéranto plus de dérivés qu'en aucune autre langue nationale. Leur grand nombre permet d'exprimer toutes les nuances de la pensée. Les règles sont sans exception. Logique et clarté caractérisent la formation des mots. Celui qui connaît les radicaux et possède les affixes peut former librement ses mots et même les créer. Cette structure logique éduque l'élève à la pensée logique, propriété qui n'est guère l'apanage que des mathématiques.

Langue harmonieuse

Le timbre de l'espéranto est clair et mélodique. Un linguiste anglais a écrit : « L'espéranto allie en lui la force de l'anglais, la précision du français, la profondeur de l'allemand et la sonorité de l'italien. » L'espéranto a une valeur culturelle considérable et peut se prévaloir d'un haut degré d'humanisme. Nous sommes donc en droit d'exiger qu'on lui rende les mêmes égards qu'à n'importe quelle langue nationale.

En résumé

Ces rapides considérations suffisent à montrer les arguments en faveur de l'enseignement de l'espéranto à l'école. Nous les résumons:

1. La régularité de la langue rend les éléments de la grammaire si nets et si constants qu'ils pénètrent rapidement dans le subconscient et restent ancrés dans la mémoire.
2. Sa simplicité et sa clarté mettent les enfants en mesure de s'exprimer librement.
3. La connaissance de la langue maternelle reste au centre de l'enseignement. Mais l'expérience a prouvé justement que par son caractère d'étalon du langage, l'espéranto procure une meilleure intelligence de la

langue maternelle. La grammaire espéranto est la meilleure des grammaires générales.

4. Il ne faut pas oublier la valeur pratique de l'espéranto, qui permet aux élèves d'entrer en relation avec des camarades du monde entier, d'échanger toutes sortes de choses et d'apprendre à se mieux connaître.

Connaissance active

Ces constatations ont été faites il y a des années par le fameux psychologue Pierre Bovet, directeur de l'Institut Rousseau à Genève. Une fois l'espéranto appris comme langue fondamentale, il se révèlera quelle utile base linguistique il fournit pour l'étude de n'importe quelle langue nationale. Mais ceci n'est qu'un aspect secondaire du rôle que peut jouer l'espéranto. Sa supériorité linguistique sur toutes les autres langues, c'est d'être rapidement d'un emploi aussi bien actif que passif. En deux ans, à raison de 2 à 3 heures hebdomadaires, les élèves sont capables de le comprendre et de le parler vraiment. Un tel résultat n'est possible en aucune autre langue. L'enseignement de la géographie en espéranto, par un maître entraîné, infuse à cette matière une vie nouvelle. La correspondance interscolaire ou l'entrée dans les rondes interscolaires de «Graines au vent» donneront un élan renouvelé aux élèves. Ainsi l'espéranto accompagnera l'élève durant toute sa scolarité à titre de langue complémentaire.

4. CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES

« Le latin de la démocratie »

Celui qui apprend une nouvelle langue nationale s'ouvre une fenêtre sur une nouvelle culture ; celui qui apprend l'espéranto se ménage une entrée dans toutes les cultures. Pour les gens qui n'ont ni le temps ni les moyens d'apprendre une langue étrangère, l'espéranto est vraiment *la langue* qui s'apprend en un temps record. Il y a déjà plusieurs années, le recteur Boirac affirmait que l'espéranto est le latin de la démocratie, par quoi il entendait que l'espéranto non seulement peut jouer un rôle d'intermédiaire comme le latin au moyen âge, mais qu'à l'égal du latin, en raison de sa grammaire et de son vocabulaire extrêmement logiques, il est du plus grand profit pour l'esprit de l'élève.

Ce qui s'impose

Dans tous les pays on réclame l'entrée de l'espéranto à l'école. Les autorités scolaires suisses doivent aussi se préoccuper de ce problème. Une telle mesure exige d'être sérieusement préparée et objectivement étudiée. N'est-il pas possible d'organiser des cours d'initiation dans les écoles normales et lors des cours de perfectionnement pour le corps enseignant. Avec l'appui des cantons, dont relève chez nous l'école, un tel projet doit pouvoir se réaliser. L'introduction de l'espéranto à l'école est approuvée par un grand nombre de personnalités suisses. Nous sommes certains que bien des autorités scolaires se rallieront à ce point de vue. Notre époque exige des décisions mûres mais audacieuses.

Section romande de l'Association des éducateurs espérantistes de Suisse.

Un point d'histoire: la retraite de Souvarov, 8 octobre 1799

Nous avons évoqué Souvarov arrivant le 26 septembre 1799 à Altdorf pour apprendre la défaite de Korsakov par Masséna. Il ne sert plus à rien de marcher vers Zurich ; il lui faut ramener son armée en direction de l'Autriche. Ce n'est pas commode lorsqu'on se trouve enfermé dans des montagnes entre des pics sourcilleux et des abîmes affreux. A maints égards la retraite de Souvarov à travers les Alpes préfigure la Bérésina. Envahis ou envahisseurs les Suisses sont parmi les victimes.

La maréchal russe décide de gagner la vallée de la Linth par le Pragel, pour rejoindre les troupes autrichiennes. Son armée arrive dès le 28 septembre au Klönthal, et repousse les troupes françaises qui tiennent la région. L'arrière-garde est attaquée par les Français dans le Muotatal ; Masséna accourt avec des renforts pour anéantir Souvarov comme il vient d'écraser Korsakov. Mais ce dernier n'était qu'un médiocre tandis que Souvarov est un grand capitaine. Les colonnes françaises sont repoussées et la retraite s'effectue en bon ordre.

Mais arrivée dans la vallée de Glaris, l'armée Souvarov constate qu'il n'y a plus d'Autrichiens amis... Les troupes qui y étaient entrées par les Grisons ont dû se replier après avoir été battues par les Français. Celles qui cherchaient à déboucher de la vallée du Rhin n'ont pu parvenir à franchir le Kerenzerberg. Souvarov est tout seul entre des montagnes toujours plus hautes. Il se décide alors à revenir dans le canton des Grisons par le col du Panix et à marcher sur Coire. Il rafle toutes les provisions qu'il peut trouver, le pays est pillé jusqu'à l'os ; des bandes d'enfants affamés vont se réfugier jusque dans les cantons du Plateau suisse.

L'armée russo-autrichienne franchit le Panix du 5 au 8 octobre dans la neige fraîche ; le col est pénible et dangereux ; quantité d'hommes et de chevaux perdent le bon chemin et roulent dans l'abîme. Le 10 octobre, Souvarov rallie à Coire ce qui reste des troupes épuisées par le franchissement de tant de cols, les fatigues d'une guerre de montagne, et le nombre des combats livrés. Des vingt-deux mille hommes avec lesquels il a quitté l'Italie, il lui en reste quinze ou seize mille, encore dix mille seulement sont-ils aptes à combattre.

Quant aux populations des régions traversées, leur sort est effroyable. Réquisitions et pillages vident littéralement des vallées déjà pauvres, et le bétail qui n'est pas dévoré doit être abattu faute de fourrage. Altdorf a entièrement brûlé. A Netstal, il n'y a plus une bouchée de pain, ni de quoi en fabriquer. « On eût dit qu'un vol de sauterelles avait passé sur le pays ». Les soldats russes se sont comportés « à la manière tartare », ne ménageant ni champs, ni prés, ni vignes. Ce que les Français n'ont pas pris, les Russes l'emportent. Il n'y a plus de trafic marchand à travers le Gothard, de sorte que les villageois sont réduits au chômage sur tout le parcours. Et le sous-préfet d'Andermatt écrit : « Dans toute l'Helvétie, il n'est pas un pays plus malheureux que l'Urseren. Depuis une année, nous avons continuellement des soldats chez nous... Tout le dommage est supporté par 150 familles. Nous mangeons de tout. Ah ! que la nouvelle Constitution nous coûte cher ! ».

Georges Duplain.
« Gazette de Lausanne ».

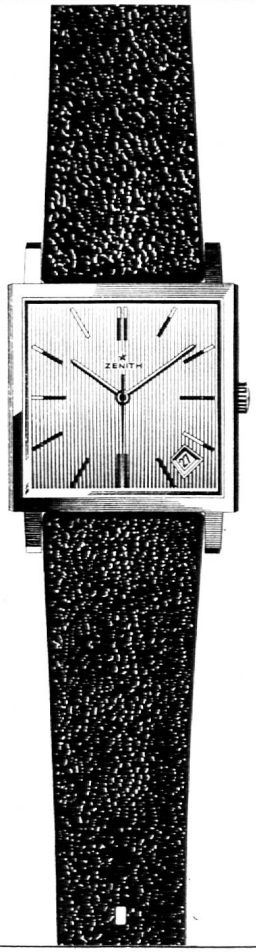

Pour
enseigner l'heure
aux enfants

ZENITH

met gratuitement
à votre disposition une montre
en carton qui vous rendra
de précieux services.
Adressez une simple carte postale
au Département de Publicité des
Manufactures des Montres
ZENITH S. A., Le Locle

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

•

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

La longue-vue

FAITES CONFIANCE A NOTRE MAISON QUI A FAIT SES PREUVES DEPUIS 1891

Qualité et élégance

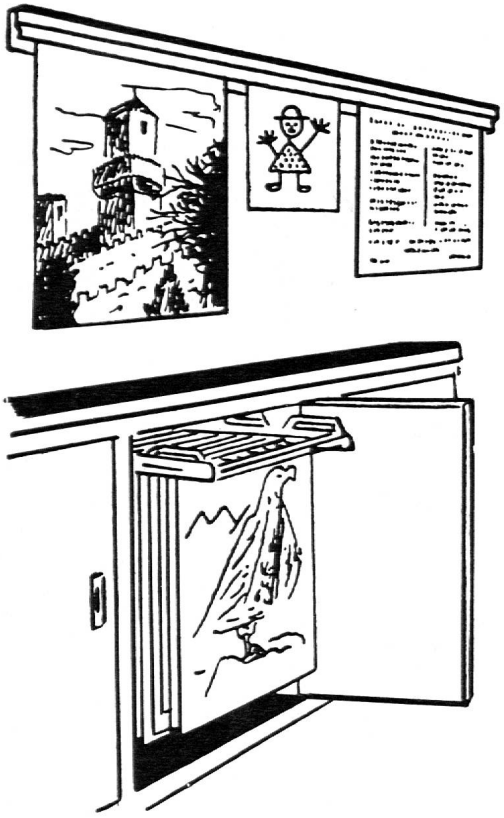

HEBI

Le système idéal pour la fixation de tableaux, dessins, images ; en aluminium éloxidé, argent mat, en toutes longueurs jusqu'à 500 cm.

PLANOPEND

L'excellent système pour le classement clair des tableaux. Protection contre dommages et poussière ; usage simple.

Demandez prospectus détaillés.

AGEPA

AGEPA AG, ZURICH - Dufourstr. 56
Téléphone (051) 34 29 26

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

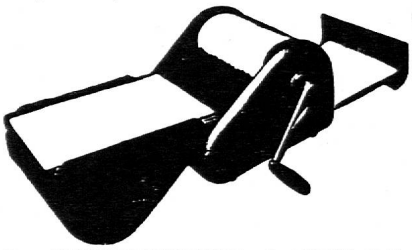

CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX